



# **COMPTE RENDU** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014*



**Présents** : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Yves QUETY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY

**Absent excusé** : Nicolas GRIFFOND

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie MIVELLE

**Autre présent** : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie

*La séance est ouverte à 20h.*

## **1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre**

Le compte rendu de la séance du 17 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Zone Natura 2000 : présentation par Geneviève MAGNON, chargée de mission du Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs**

M. le Maire remercie Mme MAGNON et Mme BARBAZ de leur présence et leur laisse la parole pour une présentation du Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs (SMMAHD), créé en février 2013 et de ses actions sur la zone « Natura 2000 ».

### **Territoire**

Le syndicat mixte est composé des communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes du Plateau de Frasne et Val du Dugeon
- Communauté de communes de Mont d'Or et des Deux lacs
- Communauté de communes du Larmont
- Communauté de communes du canton de Montbenoit

### **Origine, historique et enjeux**

Le syndicat a pour vocation de protéger les milieux aquatiques et les zones humides, telles que les tourbières, pour préserver la faune et la flore menacées. Un premier programme *LIFE* 1993-1997 a permis une restauration des zones humides sur le bassin du Dugeon. Le périmètre actuel « Natura 2000 » a été arrêté en 1999, en insistant sur les milieux naturels humides sensibles et en évitant les zones urbanisées. La commune de Mignovillard est concernée par la Seigne des Barbouillons (réserve régionale) et par le site de « Fontaine Carrée / Seigne des Seignaux ».

### **Actions**

- *Contrats agricoles* : indemnisation des agriculteurs pour la fauche tardive et le pâturage extensif. Le GAEC du Lancier bénéficie de cette aide.

- *Contrats forestiers* : les bénéficiaires doivent être en possession d'un plan d'aménagement pour prétendre à ces aides. La Commune a pu en bénéficier avec les îlots de senescence des parcelles 53, 58 et 59.
- *Contrats autres milieux* : autres actions tels que la gestion des pâturages.

Mme MAGNON indique au conseil municipal qu'un nouveau programme européen LIFE+ a démarré en juin 2014 et jusqu'en 2020, mettant l'accent sur la réhabilitation des tourbières et des milieux naturels : « réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien ».

Pour la Franche-Comté, les aides de ce programme couplées aux aides nationales (Agence de l'eau, Région, Départements...) représentent une enveloppe totale de 8 M€, dont 3,4 M€ pour les secteurs du Dugeon, de La Cluse et de Malpas, gérés par le SMMAH. Les zones sensibles de Mignovillard ont été incluses dans les travaux potentiels, en particulier pour la fermeture des drains et fossés des deux tourbières.

Ces travaux pourraient être envisagés à échéance 2016 pour les études, et 2017-2018 pour la réalisation, sachant que le projet ne peut être porté que par le SMMAH, qui gère les fonds sur le Dugeon. Les subventions européennes pourraient représenter environ 96 % du coût des travaux, l'autofinancement communal étant ainsi extrêmement limité (moins de 10 000 € sans doute).

Pour plus d'informations : <http://drugeon-cluse-malpas.n2000.fr>

M. le Maire propose au conseil municipal de réfléchir sur une adhésion éventuelle au SMMAH pour la partie « gestion du site Natura 2000 », et aux éventuels travaux de réhabilitation.

### 3. Forêt et bois

#### **État d'assiette 2015 : programme de coupes**

Les propositions de l'ONF, étudiées et approuvées par la commission « Forêt et bois » sont les suivantes :

#### ***Résineux***

- Vente en adjudication à l'unité de produit : parcelle 12 (449 m<sup>3</sup>), parcelle 15 (545 m<sup>3</sup>) et parcelle 16 (184 m<sup>3</sup>).
- Vente en contrats d'approvisionnement : parcelle 17 (566 m<sup>3</sup>), parcelle 21 (289 m<sup>3</sup>), parcelle 76 (186 m<sup>3</sup>) et parcelle 92 (250 m<sup>3</sup>).
- Vente en cession de gré à gré : parcelle 75 (39 m<sup>3</sup>).

#### ***Feuillus***

- Vente en adjudication : parcelle 15 (217 m<sup>3</sup>), parcelle 16 (148m<sup>3</sup>), parcelle 17 (224 m<sup>3</sup>) et parcelle 21 (261 m<sup>3</sup>)
- Attribution aux affouagistes dans quelques années : parcelles 12, 73, 75 et 76.

Compte tenu des difficultés d'accès à la parcelle 92 pour son exploitation en coupe blanche, le Maire propose d'indemniser les propriétaires limitrophes. Des renseignements seront pris auprès de l'ONF sur les tarifs pratiqués. Le principe d'indemnisation retenu est de 2/3 à l'indivision PAGET et 1/3 à M. Daniel CHEVALET.

Le conseil municipal approuve la destination des coupes pour l'année 2015 et accepte le principe de l'indemnisation des propriétaires limitrophes pour l'exploitation de la parcelle 92. Il donne tout pouvoir à M. le Maire pour traiter ce dossier.

*M. Claude PAGET, intéressé par l'affaire, n'a pas participé à la discussion et au vote.*

### **Programme de travaux forestier 2015**

L'Office national des forêts propose les travaux suivants pour l'année 2015 :

- Parcelles 8 et 9 (30,04 ha) : 14 700 € HT
- Parcelles 15 et 16 (22,94 ha) : 14 200 € HT
- Parcelles 12 et 17 (22,30 ha) : 15 150 € HT
- **TOTAL :** **44 050 € HT**

Le conseil municipal, suivant la proposition de la commission « Forêt et bois », décide de retenir les travaux des parcelles 8 et 9 pour 14 700 € HT. Les travaux des parcelles 15, 16, 12 et 17 seront reportés à l'année prochaine, dans la mesure où les coupes sur ces parcelles devraient avoir lieu dans le courant de l'année 2015.

### **Affouage 2015-2016 : principes**

M. le Maire rappelle les principes fondamentaux de l'affouage et propose d'établir un rôle arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il s'agit d'ailleurs d'une obligation légale. Le principe retenu pour 2015-2016 est l'attribution d'un lot d'affouage de 15 stères par feu (foyer).

La liste des foyers pouvant prétendre à l'affouage, c'est-à-dire ayant leur domicile réel et fixe dans la commune au 1<sup>er</sup> janvier, sera dressée courant janvier par le secrétariat de mairie, puis affichée afin de permettre d'éventuelles réclamations. Passé ce délai, la liste sera arrêtée et fera référence lors des inscriptions des affouagistes. La commission se réunira au printemps pour établir les modalités (tarif, parcelles...) et la possibilité de délivrance par cession.

### **Vente de bois en forêt non soumise à Essavilly**

Une affiche sera apposée aux panneaux municipaux pour que les habitants puissent faire leur offre sur un lot d'environ 12 stères de feuillus.

## **4. Environnement, cadre de vie et tourisme**

Lydie CHANEZ, adjointe au maire en charge de la commission, fait part des points évoqués lors de la réunion du 25 novembre 2014.

### **Fleurissement et espaces verts :**

Des propositions de fleurissement sont faites pour les espaces verts situés au niveau du carrefour de l'église et de la place du 19 mars 1962, mais également pour l'entrée du village, côté route de Frasne et le cimetière, avec des arbustes et des plantes vivaces.

Par ailleurs, dans le cadre du programme « Zérophyto » et de la loi, la Commune ne devra plus utiliser de produits phytosanitaires à partir de 2016. Il sera préconisé le paillage, qui permettra une économie d'eau également. Les habitants seront incités à en faire de même.

### **Conseil en énergie partagé (CEP) du SIDEC**

L'ADEME, en partenariat avec la Région Franche-Comté a développé un programme pour aider les collectivités à mieux gérer leurs énergies. L'ADEME s'appuie sur le SIDEC du Jura pour la mise en œuvre de ce programme. L'objectif du service est de proposer un conseil personnalisé aux collectivités pour leur permettre de faire des choix éclairés en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, eau et véhicules). Le conseil en énergie partagé intervient en amont. Il s'agit d'accompagner la collectivité dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'eau et d'énergie.

Ce service est organisé pour 3 ans et comporte :

- une analyse des factures afin de détecter les dérives de consommation, les erreurs de facturation et les optimisations tarifaires possibles
- la mise en place d'un tableau de bord de suivi des consommations d'eau et d'énergies (électricité, gaz, fioul, bois...)

- des mesures visant à réduire les consommations énergétiques, à confort au moins identique
- l'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques, à l'intention des élus, des techniciens et des usagers.

La contribution à ce service est 400 € en 2015, 200 € en 2016, et 200 € en 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au service CEP proposé par le SIDEC et nomme Mme Lydie CHANEZ comme référente pour ce dossier. Il donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer la convention et les pièces de ce dossier.

## **5. Urbanisme, voirie et assainissement**

### **Place de la mairie et cours d'école : bilan de la réunion de concertation**

Gérard MUGNIOT, conseiller municipal délégué en charge de l'urbanisme, de la voirie et de l'assainissement, fait le point sur ce dossier, sur la réunion de concertation du 14 novembre et regrette la faible participation des habitants. Les remarques constructives seront prises en compte dans la réflexion du conseil municipal, qui validera le plan de réaménagement ainsi que le budget estimatif au cours de la séance du 5 janvier 2015.

Une réunion de travail aura lieu courant décembre avec le bureau d'études BEJ pour apporter les dernières modifications au projet.

Le calendrier proposé est le suivant :

- Janvier 2015 : validation de l'avant-projet
- Février-Mars 2015 : Appels d'offres
- Avril-Mai 2015 : enfouissement des réseaux
- Juin-Août 2015 : travaux des cours puis de la place

### **Permissions de voirie**

M. le Maire rappelle la législation en vigueur.

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public, il est nécessaire d'obtenir un permis de voirie auprès du gestionnaire, généralement la commune. L'autorisation d'occupation du domaine public dépend du type d'occupation de la voirie.

On distingue :

- le permis de stationnement (benne sur trottoir, échafaudage...)
- la permission de voirie (pose de canalisations...)
- l'arrêté de circulation (modification de la circulation par fermeture, alternat, basculement, limitation de vitesse...).

Le secrétariat de mairie est à la disposition des habitants pour répondre à leurs questions. Le conseil municipal rappelle que les demandes doivent être effectuées en amont de l'occupation du domaine public, au moyen d'un formulaire simple, disponible en mairie ou sur internet.

## **6. Carrière : extension du périmètre d'exploitation**

L'entreprise Jeannin exploite la carrière à proximité de la déchetterie, en direction du Sillet, sur une partie des parcelles communales AO 82, 85 et 87. L'exploitation fait l'objet d'un revenu variable selon le cubage prélevé, selon des conditions fixées dans un contrat de fortage établi par la Commune en 1999 pour 20 ans.

L'entreprise Jeannin a informé la Commune des démarches en cours pour demander l'extension du périmètre d'exploitation de la carrière aux parcelles AO 28, 29, 37 et 76 (acquises par l'entreprises) ainsi qu'au reste des parcelles communales AO 82 et 85, et en incluant la parcelle AO 91 (actuellement occupée par la déchetterie). L'inclusion de la parcelle AO 91 nécessiterait une révision simplifiée du PLU après le déménagement de la déchetterie, afin de la classer en zone Nc et non en zone A comme actuellement.

Ces informations exposées, le conseil municipal délibère par 13 voix pour et 1 abstention, en faveur de l'extension du périmètre d'exploitation de la carrière Jeannin et s'engage à mettre en œuvre une révision simplifiée du PLU pour le classement de la parcelle AO 91 en zone Nc.

## 7. Ressources humaines

### **Ajustements des contrats de Mmes ANTOINE, BAUD, LONCHAMPT et VIGNÉ**

M. le Maire fait part des propositions de suppressions et créations de postes occupés par les personnes suivantes, afin de réajuster le temps de travail depuis la mise en œuvre des rythmes scolaires et la mise en place de l'accompagnement dans les cars scolaires :

- *Mme Monique ANTOINE* : actuellement à 15h par semaine (annualisation : 12h/semaine) avec 2h40/semaine scolaire en heures complémentaires. Proposition de nouveau poste à 17h40 par semaine scolaire (soit 14h/semaine annualisé)
- *Mme Marie-Thérèse BAUD* : actuellement à 12h par semaine (annualisation : 9h30/semaine) avec 1h40/semaine scolaire en heures complémentaires. Proposition de nouveau poste à 13h40 par semaine scolaire (soit 10h53/semaine annualisé).
- *Mme Céline LONCHAMPT* : actuellement à 29h49 par semaine (annualisation : 23h45/semaine) avec 20 min par semaine scolaire en heures complémentaires. Proposition de nouveau poste à 30h09 par semaine scolaire (soit 24h/semaine annualisé).
- *Mme Elisabeth VIGNÉ* : actuellement à 23h57 par semaine sur toute l'année, avec un contingent de 15h par mois pour l'entretien de la salle des fêtes et les heures complémentaires au-delà. M. le Maire considère que le poste concernant l'entretien de bâtiments communaux (mairie, école et salle des fêtes), il n'y a pas lieu de faire de distinction sur la répartition des horaires. Le temps de travail doit pouvoir se réguler sur l'ensemble de l'année entre les périodes scolaires et les périodes hors temps scolaires, sans heures complémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les suppressions et créations de postes proposés pour les emplois occupés actuellement par Mmes ANTOINE, BAUD et LONCHAMPT. Les élus donnent leur accord à M. le Maire pour prendre un nouvel arrêté concernant Mme VIGNÉ afin de ne plus faire référence à la répartition du temps de travail entre mairie-école et salle des fêtes.

### **Indemnités kilométriques**

Ces indemnités permettent d'indemniser les agents municipaux qui utiliseraient leur véhicule personnel pour les besoins du service. Des crédits doivent être inscrits au budget sur une ligne spécifique. Le décompte des kilomètres s'effectue en théorie du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, mais il peut aussi être mensuel. L'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixe la grille des indemnités kilométriques :

- véhicules de 5 CV ou moins : 0,25 €/km
- véhicules de 6 à 7 CV : 0,32 €/km
- véhicules de 8 CV et plus : 0,35 €/km

## **8. Affaires sociales et personnes âgées : compte rendu de la visite des MARPA du 29 novembre**

La visite des MARPA d'École-Valentin et Arc-et-Senans ont eu lieu samedi 29 novembre 2014 par la commission « Affaires sociales et personnes âgées ».

La visite d'établissements très récents a été très constructive, les deux expériences étant différentes. L'étude se révèle primordiale afin d'adapter le projet aux besoins du secteur.

M. le Maire a fait l'avance des repas pris lors de cette visite au restaurant « Le Campanille – Espace Valentin », pour un montant de 128,20 €. Le conseil municipal donne son accord pour le remboursement. *M. le Maire n'a pas pris part au vote.*

## **9. Patrimoine : entretien et fonctionnement de la salle des fêtes**

Une visite a eu lieu récemment avec l'agent en charge de l'entretien de la salle des fêtes. Un certain nombre de petits travaux sont à réaliser par les employés techniques. Une attention particulière devra être accordée au ménage afin de conserver le bâtiment et ses équipements dans le meilleur état possible, notamment lors de location.

De même, la commission va travailler à la rédaction d'un contrat de location de la salle, afin que les utilisateurs qui la louent puissent signer un engagement, dans lequel est défini le prix de location et les obligations en matière d'entretien, etc. Le conseil municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour procéder à la signature des contrats de location de la salle des fêtes.

## **10. Finances : convention de partenariat avec la Trésorerie**

Si la décision de la Direction départementale des Finances publiques de fermer la trésorerie de Nozeroy se confirme, une convention pourra être conclue entre la Commune et la DDFiP afin de préserver un certain nombre de services à la population et de conseil pour les élus, notamment pour l'élaboration des budgets.

Compte tenu des délais raccourcis, M. le Maire propose au conseil municipal de donner un accord de principe pour la signature de cette convention. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir pour la signature des documents nécessaires.

## **11. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy**

- Présentation de la nouvelle déchetterie
- Nouveaux horaires de la déchetterie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :
  - Lundi, mercredi, vendredi : 15h à 18h
  - Samedi : 9h à 12h et 14h à 17h

## 12. Informations et questions diverses

### Congrès des maires de France

Le congrès des maires a eu lieu les 25, 26 et 27 novembre 2014. Florent SERRETTE et Claude PAGET ont fait le déplacement, afin de rencontrer les autres maires et conseillers municipaux ainsi que des membres du Gouvernement et les entreprises partenaires des collectivités locales. Les 3 sujets principaux abordés lors de ce congrès sont la baisse importante des dotations de l'État, la réforme des rythmes scolaires et la réforme territoriale. François BAROIN, maire de Troyes, a été élu président de l'AMF en remplacement de Jacques PELISSARD, maire de Lons-le-Saunier.

### Bulletin municipal

Les articles sont attendus le plus rapidement possible, afin que le bulletin puisse être distribué fin décembre.

Prochaine séance du conseil municipal le lundi 5 janvier 2015.

*La séance est levée à 23h45.*

**Le Maire,**  
  
Florent SERRETTE